



AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 18 août 2025, à une enquête publique sur le classement de l'avenue Gilly, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés :

Mairie Annexe Le Ray – 2 place Fontaine du Temple – 06100 NICE

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

Du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025. inclus

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

En outre, Madame Barbara JURAMIE, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie Annexe du Ray :

**le lundi 15 septembre 2025, premier jour de l'enquête de 8h30 à 17h00,
le mercredi 24 septembre 2025 de 8h30 à 17h00,
le mardi 30 septembre 2025, de 8h30 à 17h00,
le vendredi 3 octobre 2025, dernier jour de l'enquête, de 8h30 à 17h00.**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie Annexe du Ray – 2 place Fontaine du Temple – 06364 Nice cedex 4), ou par mail à l'adresse enquete.profoncieres@nicecotedazur.org au commissaire-enquêteur, qui les joindra au registre.